AFFAIRE N° 2
2026 Création postes d'adjoints

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260321-202603231415-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 23 Mars 2026
à 10h30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en son lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Marie-Madeleine MICHEL, Maire.
Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. AMICE, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Secrétaire de Séance : M. Lancelot DURAND
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 23
Votants : 23
Convocation adressée le 17 Mars 2026

*

AFFAIRE 2 : CREATION POSTE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE la création de 6 postes d'adjoints.

VOTE : UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380

Lancelot DURAND
Secrétaire de séance